

M. Low: Mon honorable ami étant communiste, ne pouvait manquer une si belle occasion ici. L'article traitant de cette pièce communiste poursuit:

Les auditeurs auront l'occasion de se faire une opinion personnelle sur sa culpabilité, car tous les témoignages importants seront présentés dans la pièce.

Vous découvrez l'objectif, comment ils s'insinuent parmi les Canadiens et quels propos ils leur tiennent. Nous voulons que ce soient vous les gens ordinaires qui soyez les juges. Renversez le verdict des tribunaux et jugez cette cause. Vous serez en mesure de le faire grâce aux éléments que nous faisons entrer dans le drame.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais je dois lui rappeler que son temps de parole est écoulé.

M. Winch: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je n'ai pas interrompu l'honorable député durant son discours, mais je dois exiger qu'il retire ses paroles d'après lesquelles je serais communiste. Monsieur, j'ai foi dans les principes démocratiques; je suis un socialiste-démocrate et j'imagine que je suis l'un des ennemis les plus acharnés du communisme dans ce pays et dans le monde entier. Je dois lui demander de retirer cette affirmation.

M. Low: Je ne tiens pas à laisser au compte rendu des observations qui imputeraient des mobiles inexistantes. En retirant, sans équivoque, mes paroles, je demande à l'honorable député de retirer les observations qu'il a faites à mon endroit. S'il est le moins honnêtement, il les retirera.

M. le président: Je n'ai pas entendu les observations auxquelles l'honorable député fait allusion.

M. Winch: L'honorable député fait peut-être allusion à mes remarques d'après lesquelles M. Joe Hill aurait été sacrifié au syndicalisme et qu'à mon avis le député n'était pas digne de dénouer le cordon de ses chaussures. Est-ce bien les observations que l'honorable député veut que je retire ?

M. Low: Oui.

M. Winch: Je les retire avec plaisir; je m'en remets aux réalisations du mouvement syndical.

L'hon. M. McCann: Qu'il me soit permis de répondre maintenant en quelques mots aux observations de l'honorable député de Peace-River. J'ai lu très attentivement le compte rendu du débat d'hier soir au cours duquel il a posé certaines questions. J'ai répondu à quelques-unes sur-le-champ; je vais essayer de répondre aux autres ce matin.

[M. Winch.]

D'abord, aucun député ou autre Canadien loyal n'est plus opposé que moi au communisme. Apparemment, il y a des communistes partout; ils se sont fauflés dans les organisations gouvernementales de même que dans l'industrie. A ce que je vois, on semble croire qu'il y en a même parmi nous, car j'ai entendu il y a un instant l'honorable député accuser l'honorable député de Vancouver-Est d'être communiste.

M. Low: Cela a été biffé du compte rendu, monsieur le président.

L'hon. M. McCann: On l'a biffé, mais c'est ce que le député a dit.

M. le président: L'accusation a été retirée et l'incident doit être considéré comme clos.

L'hon. M. McCann: J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une retractation à rebours.

M. Low: Non, monsieur le président, c'est tout à fait injuste. Je pose la question de privilège pour affirmer que j'ai retiré sans aucune équivoque ce que j'ai dit. Je ne suis pas comme le ministre, je n'agis pas de façon détournée.

L'hon. M. McCann: Je regrette, mais je n'ai pas entendu la discussion. Le président dit qu'il ne l'avait pas entendue non plus. Il est parfois assez difficile de comprendre, de ce coin-ci de la Chambre, ce qui se dit là-bas.

Ainsi qu'en témoigne la page 7809 du *hansard* du 13 août 1956, l'honorable député disait:

Voici ma deuxième question: le ministre ne sait-il pas que les services de radio et de télévision de la société Radio-Canada ont été utilisés il n'y a pas très longtemps et seront sans doute utilisés encore de temps à autre par des organismes subversifs d'une habileté diabolique dans cette guerre idéologique et que les fonds publics, c'est-à-dire l'argent des contribuables, servent à payer ces mêmes personnes qui cherchent à détruire le peuple canadien et à lui enlever sa liberté? Ne le sait-il pas? Sinon, je lui signalerai certaines choses qu'il devrait savoir.

Je le regrette autant que l'honorable député. De la pièce *We shall not be moved* présentée le 1^{er} octobre 1955, j'ai répondu hier soir que je ne l'avais pas entendue. Je me rappelle maintenant que, le 1^{er} octobre, je n'étais même pas au Canada. J'étais à New-York avec l'honorable député de Cap-Breton-Sud, où nous assistions à une réunion de l'ONU. C'est dire que je n'ai pas pu entendre la pièce. On me dit qu'elle avait trait au procès et à l'exécution de Joe Hill militant très connu de la Fédération mondiale des ouvriers de l'industrie (*Industrial Workers of the World*) avant la première Grande Guerre. Le texte était fondé en notable partie sur les témoignages effectivement entendus et sur des documents relatifs à cette affaire.